

MAIRIE
DE

BASSE - RENTGEN

57570

Tél. : 03 82 83 40 51

Fax : 03 82 83 42 86



MAIRIE DE BASSE RENTGEN

Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal en date du 27/01/2012

Présents : Mrs : FEIPPEL – HAGEN – KAZMIERCZAK - MASSON - DELION.
Mmes : INGHINGOLO - OESTREICHER – HEMMER.

Absent avec excuse : BREME (procuration à M. DELION).

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme WINTERRATH Viviane, Maire, délibère comme suit :

➤ **approuve**, à l'unanimité, le dossier de candidature de M. HUBSCH Jean-Philippe et autorise Madame le Maire à signer le bail de location de chasse par voie de cession pour la période du 27 janvier 2012 au 1^{er} février 2015.

➤ **décide**, à l'unanimité,

- d'approuver la résiliation de concession d'aménagement confiée à la SODEVAM Nord Lorraine pour la réalisation d'un lotissement communal à Haute-Rentgen en raison des réactions et des manifestations d'opposition des habitants de Haute-Rentgen.
- d'approuver le décompte de clôture provisoire pour un montant de 145.602 € H.T.
- d'autoriser Madame le Maire à régler les sommes dues à la SODEVAM.

➤ **accepte**, à l'unanimité, le chèque d'un montant de 179,40 € émanant des Assurances GROUPAMA relatif au remboursement de frais d'honoraires.

➤ **accepte**, à l'unanimité, le chèque d'un montant de 6.000 € (6^e et dernier versement) émanant des Assurances Groupama au titre de l'indemnité due par Monsieur FENDT Pascal, suivant l'ordonnance de référé rendue par la Cour Administrative d'Appel de Nancy le 21/10/2010 dans l'affaire Groupama Commune de Basse Rentgen/Fendt.

➤ **désigne**, à l'unanimité, Madame Laurence PILUTTI, secrétaire de mairie, en qualité de correspondant informatique et libertés à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

➤ **soutient**, à l'unanimité des votants, la motion de la Région Lorraine appuyée par tous ses partenaires locaux, entreprises, collectivités locales et la Grande Région dans le cadre du projet ULCOS.

1 abstention

➤ **accepte**, à l'unanimité, le transfert de la compétence facultative « Soutien à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche » à la C.C.C.E.

➤ **décide**, à l'unanimité, de faire l'acquisition d'une borne de propreté auprès de la Société Challenger au prix de 157,00 € H.T. en raison de la recrudescence de déjections canines aux alentours de l'école et de l'aire de jeux.

➤ **décide**, à la majorité, de faire l'acquisition d'un panneau indicateur « Lotissement Les Tuileries » auprès de la Société Girod au prix de 266,00 € H.T.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la demande faite par Madame la Directrice du groupe scolaire Jules Verne concernant l'achat d'un panneau indiquant « Groupe Scolaire ». Cet achat n'est pas du ressort de la mairie mais du Syndicat de Gestion du groupe scolaire.

En ce qui concerne les problèmes de stationnement Rue Saint Jean et Impasse des Vergers, la commission « urbanisme-travaux-sécurité et hygiène » va dans un premiers temps faire un état des lieux avant de faire des propositions.

Vu par Nous, Viviane WINTERRATH, Maire de la commune de Basse Rentgen, pour être affiché le 03/02/2012 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

Basse Rentgen, le 03/02/2012.

Le Maire
Viviane WINTERRATH

